

	Mairie de Saint Hilaire le Grand Rue de Reims Tél. : 03 26 70 00 26 Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr	DEPARTEMENT DE LA MARNE
		ARRONDISSEMENT DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h35.

En présence de

Mme Agnès PERSON, Maire, Mmes : Antonia PAQUOLA, Lydie THIEBAULT, MM : Pascal APPERT, M. Gilles BEAULANDE, Jean-Michel GILLET, Bernard MACHET, Robert PARIS.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité après avoir ajouté le prénom de M. MACHET qui manquait.

Ordre du jour

Mme le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Rythmes scolaires - Horaires école
- Matériel de désherbage

L'assemblée est d'accord pour l'ajout de ces 2 points à l'unanimité.

Rythmes scolaires

Mme le Maire rappelle la réunion du 28/02 avec les différents représentants de l'école, des parents d'élèves, des mairies, de l'éducation nationale et du Pole transports. Après débat, les horaires suivants 8h40-12h00/13h40-16h20 sont la seule solution qui puisse convenir à tous. Le regroupement pédagogique de Saint-Hilaire passera à 4 jours à la rentrée de septembre 2019 suivant la demande faite à l'inspection académique. M. Robert PARIS demande si les communes de Jonchery et Souain sont d'accord ? Mmes Agnès PERSON et Antonia PAQUOLA répondent oui, tout le monde est d'accord. Il est ajouté que dès le début de la réunion l'inspectrice d'académie a précisé que puisqu'une délibération avait été prise pour la semaine de 4 jours, il n'y aurait pas de retour en arrière et qu'il fallait trouver un accord sur les horaires du bus. La pause méridienne des élèves de Souain est raccourcie de 5 minutes mais globalement tout le monde est satisfait.

Après avoir délibéré sur les horaires possibles, Mme le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Matériel de désherbage

Mme le Maire informe l'assemblée que la subvention demandée à l'AESN est accordée pour un montant de 1 556€ soit 25% du montant hors taxe du matériel envisagé alors que la proposition initiale portait sur 50%

du montant des achats. Le reste à charge pour la commune serait de 3 000€ HT pour une débroussailleuse, un désherbeur thermique et une tondeuse.

Mme le Maire indique que la notification du montant du versement de la taxe d'aménagement à la commune couvrirait cette dépense. M. Gilles BEAULANDE répond que ces sommes devraient normalement être allouées à l'entretien des voiries et réseaux. Mme Lydie THIÉBAULT indique que le matériel actuel vieillissant il devient indispensable de s'occuper dès à présent de cet investissement.

M. Jean-Michel GILLET dit qu'il aurait été souhaitable que Jonchery fasse également une demande de subvention.

Mme le Maire répond que le matériel servira pour les 2 communes, que l'investissement est supporté par 1/3 à Jonchery et 2/3 à St Hilaire et qu'il n'y avait pas la possibilité de faire 2 demandes de subvention.

Mme Antonia PAQUOLA ajoute que le coût de l'entretien annuel du matériel actuel représente une somme assez importante. M. Pascal APPERT ajoute que de même, à chaque panne, du temps est perdu pour aller chercher des pièces et pour dépanner. M. Jean-Michel GILLET est d'accord pour l'achat de ce matériel mais qu'il faut alors reporter les autres investissements.

M. Gilles BEAULANDE demande ce qu'il va advenir du tracteur actuel ? Quelles sont les capacités d'investissement de la commune ? Et le coût du périscolaire qui va augmenter suite au changement des rythmes scolaires.

Mme Lydie THIÉBAULT précise qu'il servira à tracter la remorque avec la tondeuse, la réserve d'eau, etc...

M. Jean-Michel GILLET indique que la capacité d'investissement est difficile à prévoir car il y a trop d'incertitudes sur le montant des recettes.

Mme Antonia PAQUOLA répond qu'il n'est pas sûr que le coût de l'accueil périscolaire augmente car le personnel va évoluer. Il n'y aura plus de contrat aidé et il y aura plus de temps de garde le soir.

M. Pascal APPERT ajoute que l'année prochaine il n'y aura peut-être plus d'aide pour l'achat du matériel. Mme Lydie THIÉBAULT précise que si l'aide avait été de 50% comme initialement prévu, le coût serait de 2 000€, finalement ça ne fait que 1 000€ de plus ce qui n'est pas énorme.

M. Bernard MACHET demande si le désherbeur thermique est vraiment nécessaire ?

M. Gilles BEAULANDE répond qu'il en possède un et qu'il peut le prêter gracieusement pendant 15 jours ou un mois pour le tester. Il explique ne pas en être satisfait, l'herbe repousse très vite et n'est pas totalement éliminée. M. Bernard MACHET ajoute que la commune de Jonchery en possède un et qu'ils ne sont pas contents des résultats.

M. Gilles BEAULANDE et M. Jean-Michel GILLET disent que la commune peut se passer de ce matériel.

Après avoir ainsi délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

- Achat d'un désherbeur thermique : POUR : 0 - CONTRE : 8 - ABSTENTION : 0
- Achat d'une tondeuse : POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0
- Achat d'une débroussailleuse : POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Règlement du cimetière

Les points notés en rouge sont discutés et modifiés. Mme le Maire demande à ce que les sanctions au non-respect du règlement soient définies par délibération. M. Jean-Michel GILLET indique que le Conseil avisera en temps voulu. Il souhaite cependant revenir sur les dimensions et tarifs des concessions. Les dimensions sont en général de 2.30mx1.30m et actuellement le tarif proposé est 40€ pour 2m².

Mme Lydie THIÉBAULT propose de changer la formulation et d'indiquer une tombe simple 40€, une tombe double 80€. L'assemblée est d'accord sur ce point.

Il est à noter que la réalisation du jardin du souvenir coûtera 500€, en revanche l'ossuaire est mis en attente.

M. Jean-Michel GILLET propose de remettre le règlement ainsi modifié au propre et de l'envoyer à tous.

M. Robert PARIS indique que l'arbre est coupé et qu'il va très prochainement débayer les branches restées au sol.

Site internet de la commune

Mme le Maire donne la parole à Mme Manuella GANDOSSO pour la présentation du site internet de la commune réalisé par ses soins sur la base d'un hébergeur gratuit. Le site sera mis en ligne jeudi 7 mars 2019. L'information sera relayée dans la feuille d'infos du mois.

Travaux

Mme le Maire fait le point sur les différents travaux engagés sur la commune :

- Colombariums : faire le point avec l'entreprise Szamweber,
- Candélabre : prochain candélabre à installer => rue du château d'eau,
- Peut-être enfouissement du réseau rue de Ceinture suivant les informations de M. Mainsant,
- Stockage sous la scène : les caisses sont prêtes, il reste à étudier rapidement le système pour les portes coupe-feu,
- La peinture de la cuisine est terminée,
- Le devis de la société Euralu est dénoncé, la réalisation des travaux n'étant pas satisfaisante, il n'est pas souhaitable de continuer avec cette entreprise. De plus, le devis qui date de plus d'un an n'est pas honoré sur la moitié des travaux demandés.
- La peinture du local le long de la coulisse gauche est en cours pour stocker le matériel du périsco, M. Gilles BEAULANDE propose qu'un chariot soit réalisé pour le transport du matériel du périsco afin de faciliter le transfert lors des locations. Trouver des grandes planches ou plaques de bois et pose de roulettes.
- Le nettoyage de la cuve à fuel sera effectué à la fin de la saison de chauffe. Le technicien descend dans la cuve par le « trou d'homme » pour la nettoyer.
- Les travaux d'accessibilité sont à continuer, Mme Lydie THIÉBAULT indique qu'il faut demander des devis pour retourner la porte des WC PMR et déplacer le WC.

QUESTIONS DIVERSES

● Mme le Maire donne la parole à M. Pascal APPERT en ce qui concerne les « réserves incendie » suite à la réunion avec la Communauté de Communes. M. Pascal APPERT explique que des réserves incendie doivent être installées pour palier au problème de débit sur le réseau actuel, ceci afin de se mettre en conformité. Ces réserves doivent être installées sur des terrains communaux, elles seront entourées de grillage pour en protéger l'accès. Les emplacements sont déterminés également par une distance proche du réseau afin de les connecter pour maintenir le niveau d'eau. Le coût est à la charge de la Communauté de Communes qui a la compétence incendie.

● Mme Antonia PAQUOLA demande s'il est possible d'étaler des cailloux à l'entrée du presbytère car de l'eau stagne devant l'entrée.

M. Jean-Michel GILLET s'en occupe, il propose d'en mettre aussi devant les containers à papier et verre qui se trouvent à la déchèterie.

● Mme le Maire informe l'assemblée du départ du trésorier de Suippes, M. Maugérard et qu'il est probable qu'il ne sera pas remplacé.

● Mme le Maire demande si un conseiller se rend à la réunion sur l'utilisation du mâchefer ? M. Jean-Michel GILLET indique qu'il est préférable d'utiliser le stock de cailloux plutôt que d'utiliser le mâchefer qui lui, doit être recouvert d'une autre matière.

- Mme le Maire demande si la grille de la porte de la salle des fêtes a été posée ? M. Pascal APPERT répond que c'est fait.
- Mme le Maire informe le Conseil du dépôt par la paroisse d'un projet de marche de Jonchery à Saint-Hilaire par la traverse si le temps le permet sinon par le chemin qui longe la RD931, la gendarmerie sera sollicitée ainsi que les pompiers.
- Mme le Maire informe l'assemblée que les référents du dispositif « vigilance citoyenne » ont été relancés par la gendarmerie. Ceux qui souhaitent continuer ont signé à nouveau. Une réunion avec les référents et les gendarmes aura lieu à Jonchery sur Suippe très prochainement.
- Fête : la mairie n'a pas encore reçu de courrier, M. Jean-Michel GILLET indique que les forains habituels devraient être présents.
- Imprimante de l'école primaire : l'imprimante de la classe mobile est en panne depuis les vacances de Noël. Mme Antonia PAQUOLA a contacté le fournisseur, l'imprimante n'ayant que 2 ans et n'imprimant que peu de copies, cela apparaît étonnant qu'elle ne fonctionne déjà plus. La société Arobace a proposé qu'une personne la dépose dans leurs locaux pour la contrôler. Voir la possibilité de faire contrôler ailleurs et d'en acheter une nouvelle ailleurs le cas échéant.
- La société Veolia a réparé une fuite d'eau sous la RD931 à l'entrée du village. Cependant le trou n'a pas été rebouché correctement et aucune signalisation n'a été mise en place. Un automobiliste a abîmé sa jante, le fait a été signalé et pris en charge rapidement.
- M. Jean-Michel GILLET indique avoir pris renseignement auprès des habitants de la rue de Sommepy concernant la pression d'eau dans les maisons. Du début de la rue jusqu'au haut c'est bon mais dès qu'on passe la rue de la croix au loup, la pression est plus basse. La baisse de pression est visible depuis la coupure d'eau pour travaux, cela vient peut-être du réseau mais ça reste à vérifier.
- M. Jean-Michel GILLET informe l'assemblée que la RD931 au croisement route de Mourmelon, rue des Remparts s'effondre de plus en plus. Il faudrait faire intervenir la CIP, si des travaux sont entrepris peut-être prévoir l'enfouissement par la même occasion.

M. Jean-Michel GILLET rend compte des essais de captage d'eau potable. Le captage de St Hilaire est celui qui a le plus de potentiel. Cependant l'eau a une turbidité élevée. L'eau n'est pas potable en soi, il faudrait faire des essais plus longtemps mais il faudrait mettre des poches supplémentaires au château d'eau.

Le but final étant d'alimenter les 16 communes de la Communauté de Communes avec seulement 3 points de captage.

Le niveau de turbidité est impropre à la consommation au-dessus du niveau 4 mais celui-ci n'est atteint que lorsqu'ils tirent 2 fois plus.

M. Jean-Michel GILLET ajoute que la réglementation sur les perchlorates a changé. Le taux de référence de niveau 5 est passé à 1 ce qui entraîne un dépassement pour toutes les communes. Ce dépassement est un problème pour les personnes souffrant d'hyperthyroïdie, pour les nourrissons et les femmes enceintes.

- Mme le Maire indique qu'il faudra organiser une cérémonie de citoyenneté pour les jeunes qui ont eu 18 ans récemment.

Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 25 mars 2019.